

Séance du Conseil général du 21 septembre 2020

Réponse à la question écrite n° 53 du groupe Haute-Sorne Avenir intitulée :

"Élimination des déchets

La gestion des déchets est un sujet extrêmement sensible. Le ramassage des déchets encombrants suscite de vives réactions quant à l'application des directives en vigueur. Au vu des nombreux articles de presse, cette problématique n'est pas propre à notre commune, mais se retrouve partout.

Avant de répondre aux questions posées, il est important de rappeler qu'actuellement une taxe au sac couvre les frais des déchets urbains incinérables (DUC) alors que la taxe de base par habitant couvre ceux des déchets encombrants (DEC).

RAMASSAGE DES DÉCHETS - LE RAMASSAGE PEUT-IL ÊTRE AMÉLIORÉ ?

Pour améliorer le ramassage des encombrants, les communes membres du SEOD ont souhaité la mise en place de directives standardisées pour le ramassage des déchets encombrants.

Cette directive qui est entrée en vigueur début de l'année 2020 a été acceptée par le Conseil communal. L'entreprise chargée de la collecte a été informée et l'applique scrupuleusement sur l'ensemble du territoire concerné.

Une communication par voie de presse et au travers de tout-ménage a été faite par le SEOD. Le MémoDéchets est également explicite. Il est par exemple clairement fait mention que les déchets de construction et déconstruction des ménages ne sont pas collectés !

Malgré les multiples informations, les directives ne sont pas respectées par certain-e-s habitant-e-s et malheureusement, le coût du ramassage indu est supporté par les citoyens qui eux appliquent les directives.

Impossible de maîtriser la situation tant qu'un contrôle ne sera fait. La situation va s'améliorer lorsqu'une déchetterie régionale pourra voir le jour. Lors de la dernière assemblée du SEOD, un concept à 3 niveaux de gestion des déchets valorisables a été présenté. Des décisions importantes devraient pouvoir être prises au printemps 2021. Le choix d'adhésion à ce projet appartiendra au Conseil général.

Concernant les heures de ramassage des déchets urbains incinérables, celles-ci peuvent en effet changer et peuvent être avancées après un jour férié. Cet état de fait reste rare.

La problématique soulevée au sujet des tournées de ramassage ne trouvera pas sa solution dans la modification des horaires, mais bien par la mise en service des Moloks d'ici à la fin de l'année.

DÉCHETTERIE LOCALE OU RÉGIONALE ? LE DOSSIER DE LA DÉCHETTERIE CENTRALISÉE DE HAUTE-SORNE OU DE LA RÉGION POURRA-T-IL ABOUTIR ?

La réponse a cette question se trouve dans le développement de la précédente.

Pour terminer, le Conseil communal rend attentif les Conseillers généraux sur le fait qu'une nouvelle loi sur les déchets est en discussion actuellement au Parlement jurassien. Des modifications d'importance seront certainement apportées, ce qui impliquera de fait un changement du règlement communal.

CONSEIL COMMUNAL DE HAUTE-SORNE

Haute-Sorne, le 7 septembre 2020